PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

GO RÉNOV
Avançons ensemble vers la rénovation énergétique

Contexte et méthodologie de l'étude

Les enjeux de l'étude

Dans le cadre de la planification écologique régionale issue de la COP Occitanie, l'accompagnement vers la sobriété énergétique et la rénovation des logements et bâtiments tertiaires ont été identifiés comme un enjeu majeur pour le territoire. L'Occitanie connaît en effet une forte attractivité démographique, appelée à se poursuivre, ce qui accentue les besoins en logements de qualité tout en renforçant la pression sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Le secteur du bâtiment constitue un levier central de la transition écologique régionale. En Occitanie, les « passoires énergétiques » (logements classés F et G au DPE) représentent environ 10 % du parc résidentiel. Les bâtiments tertiaires privés chauffés (principalement bureaux, commerces et hôtellerie) concentrent quant à eux 13 % des consommations énergétiques régionales et 7 % des émissions de GES. Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique, et notamment la prise en compte du confort d'été, devient un enjeu structurant dans un contexte d'augmentation significative des journées caniculaires et des nuits tropicales.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le recours à des matériaux à forte inertie et à faible empreinte carbone, ainsi que la rénovation globale du parc existant apparaissent comme des leviers essentiels pour réduire les émissions, améliorer le confort des usagers et renforcer la résilience du territoire. Atteindre ces objectifs suppose toutefois une massification de la rénovation énergétique, entendue comme une accélération et un déploiement à grande échelle des opérations de rénovation, afin de rendre le parc bâti le moins énergivore possible dans des délais compatibles avec les enjeux climatiques.

Dans ce contexte, les entreprises du bâtiment jouent un rôle clé. Le secteur représente en Occitanie un chiffre d'affaires de 15,3 milliards d'euros en 2023, dont plus de la moitié relève de l'entretien-rénovation. Pourtant, la rénovation énergétique des logements ne constitue encore qu'une part limitée de l'activité, et les entreprises font face à de multiples difficultés : tensions sur le recrutement, départs massifs à la retraite à horizon 2030, déficit de compétences, complexité réglementaire et instabilités des dispositifs d'aides, incertitudes économiques, ou encore accès inégal aux qualifications et labels tels que le RGE.

Afin de répondre à ces défis, la DREAL Occitanie et la DREETS souhaitent disposer d'une meilleure compréhension des problématiques autour de la rénovation énergétique. Quelles sont les compétences à mettre en œuvre pour mener à bien la rénovation énergétique d'un bâtiment ? Quels freins et quels leviers à la massification de la rénovation énergétique ? Comment les professionnels du bâtiment se sont emparés de cette problématique ?

D'une part, il s'agira d'identifier les obstacles conjoncturels et structurels rencontrés par les entreprises intervenant sur les logements, copropriétés et bâtiments tertiaires, et de mettre en lumière les initiatives, adaptations et stratégies qu'elles développent pour y faire face. D'autre part, cette étude vise également à alimenter les réflexions des services de l'État et des partenaires régionaux, notamment dans le champ des compétences et de la formation, en lien avec les travaux portés par la DREETS Occitanie.

L'enquête s'inscrit dans une démarche dite "bottom-up", consistant à recueillir un retour d'expérience du terrain afin de faire émerger une réflexion sur les pratiques de la cible de l'enquête, à savoir les entreprises du bâtiment (gros œuvre et second œuvre) engagées ou non dans une activité de rénovation énergétique. Cette étude a été pensée comme un véritable laboratoire d'idées pour la région (pratiques, compétences, freins, leviers …). L'objectif est d'activer des leviers issus du réseau des entreprises afin de transformer les idées en actions concrètes pour dynamiser le fonctionnement local.

À noter que ce travail s'inscrit dans une logique complémentaire aux dispositifs nationaux, et se distinguant volontairement du seul sujet des aides de l'ANAH, l'objectif est d'identifier des leviers d'action locaux, adaptés aux réalités des entreprises, afin de soutenir durablement l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments en

FILIÈRE CONSTRUCTION
CERC OCCITANIE

La méthodologie utilisée

La démarche d'étude s'est structurée en deux phases complémentaires. La phase 1 a consisté en la réalisation d'entretiens qualitatifs. Au total, 21 entretiens ont été menés entre avril et octobre 2025. Afin d'identifier finement les problématiques rencontrées par les professionnels, 11 entretiens ont porté spécifiquement sur les freins et leviers à la rénovation énergétique et 10 entretiens ont été dédiés aux enjeux de compétences. Pour les deux thématiques, la construction de la grille d'entretien a été similaire. Après une revue de l'état de l'art de la problématique, nous avons proposé quelques orientations permettant de structurer l'entretien. Les informations relatives à l'identification de la personne interrogée (fonction, formation, etc.) et, le cas échéant, de caractérisation de l'entreprise associée ont également été recueillies au moment de l'entretien. Les comptes rendus et grilles de ces entretiens se trouvent en annexe page --.

La phase 2 a reposé sur l'élaboration d'un questionnaire construit à partir des enseignements de ces entretiens. L'objectif de cette démarche est de refléter au mieux la réalité du terrain. Le questionnaire est composé de cinq parties :

- Les compétences liées à la rénovation énergétique

Les répondants ont d'abord été interrogés sur les formations spécifiques qu'ils ont suivies pour mener une rénovation énergétique (formations auprès des organisations professionnelles, formations financées par Constructys, etc.). Ensuite les répondants ont été interrogés sur les compétences nécessaires à la rénovation énergétique. Ces questions étaient posées sous deux formats : un bloc de champs libres et un bloc dans lequel les répondants étaient invités à indiquer le degré d'importance d'une série de compétences transverses (préalablement identifiées dans la phase 1).

- Les risques possibles à la rénovation énergétique

Dans cette partie, les répondants devaient évaluer l'importance (sur une échelle de 1 à 4) d'une série de risques pour leur entreprise. Ces risques, posés sous forme d'affirmation, ont été identifiés lors de la phase 1 et portaient sur différents thèmes comme le coût, l'assurabilité ou l'approvisionnement en matériaux, l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée ou encore l'instabilité des politiques d'aides à la rénovation énergétique, etc. Une tribune libre était également proposée aux répondants à la fin de cette partie afin qu'ils puissent s'exprimer sur d'autres risques auxquels ils auraient pu être confrontés.

- Les leviers et initiatives

Les répondants devaient donner ici leur niveau d'accord (sur une échelle allant de "Tout à fait d'accord" à "Pas du tout d'accord") vis-à-vis d'une série de leviers formulée sous forme d'affirmation. Les thèmes abordés concernaient l'accompagnement des entreprises dans les démarches administratives, l'attractivité des métiers du Bâtiment, le contrôle de la fraude, etc. Les répondants pouvaient également s'exprimer dans une tribune libre à la fin de ce bloc. Une fois l'importance des leviers identifiée, nous avons demandé aux répondants d'identifier les trois leviers prioritaires. Enfin nous avons interrogé les répondants sur d'éventuelles actions mises en œuvre au sein de leur entreprise : mutualisation d'entreprises, sous-traitance des dossiers d'aides ou encore réorientation de l'activité, etc.

- Les caractéristiques de l'entreprise répondante

Nous avons recueilli ici les éléments de caractérisation de l'activité des entreprises des répondants (activités, localisation, taille) mais aussi les chantiers de l'entreprise (logements ou locaux tertiaires, part de l'activité rénovation amélioration/énergétique/neuf, part de chantiers aidés, etc.) ou encore si l'entreprise est dans une démarche de recrutement ou si elle emploie des apprentis.

- La clientèle de l'entreprise répondante

Cette dernière partie interrogeait les répondants sur la composition de leur clientèle (particuliers vs État ou collectivités), la zone d'intervention de l'entreprise mais aussi les difficultés rencontrées par les clients (difficulté à comprendre un devis, délais d'attente des travaux trop longs, etc.).

Ce questionnaire, qui compte une centaine de questions peut être qualifié de long avec un temps de saisie moyen de 25 minutes. Avant son lancement, le questionnaire a été testé auprès de 7 entreprises afin de s'assurer de sa faisabilité.

La phase de recueil des réponses s'est déroulée du 17 novembre 2025 au 16 janvier 2026, avec pour objectif d'obtenir 200 réponses d'entreprises exploitables. Pour atteindre cet objectif, nous avons mobilisé :

- les secrétaires généraux des organisations professionnelles (Capeb, FFB, ScopBTP)
- l'annuaire open data des professionnels RGE d'Occitanie
- le réseau des professionnels du Bâtiment du département "Bâtiment - Construction" de la DREAL
- le réseau des professionnels du Bâtiment des délégués à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels (DARP) de la DREETS

Le lien vers le questionnaire était aussi disponible sur le site internet de la CERC Occitanie et sur différents posts Linkedin. Des relances ont été faites au cours de la période de recueil et plusieurs newsletters ont également été envoyées à la base de contacts de la CERC Occitanie.

La qualité des données d'enquête

Ce travail de communication autour de l'enquête, en multipliant les canaux de diffusion du questionnaire, a permis de recueillir 315 réponses et donc de dépasser l'objectif initial. La qualité du travail de construction du questionnaire (entretiens, relecture et test), mais aussi l'implication des organisations professionnelles, a permis d'obtenir des résultats de qualité.

Avant nettoyage des données...

Après clôture de l'enquête et avant le traitement des données recueillies, la qualité des données peut être évaluée par le taux de remplissage de l'enquête qui mesure le pourcentage de questions ayant obtenu une réponse exploitable (calcul automatique du logiciel d'enquête). Pour cette enquête, le taux de remplissage a atteint 85%. À noter également que 94% des questions relatives à la partie "compétences" et 92% des questions "freins et leviers" à la rénovation énergétique peuvent être considérées intégralement ou correctement documentées.

...après nettoyage des données

Le nettoyage des données a permis d'atteindre un taux de remplissage de 86,4% (soit +1,4 point). L'adresse mail des répondants ayant été renseignée, un certain nombre d'informations de caractérisation de l'entreprise des répondants comme le code INSEE, l'année d'installation, la taille de l'entreprise ou encore la qualification RGE a pu être complété et/ou vérifié.

Nota bene

Bien que l'enquête repose sur une méthodologie rigoureuse, construite à partir d'entretiens préalables et consolidée par un volume significatif de 315 réponses exploitables, elle demeure une approche de type monographique. À ce titre, les résultats présentés ne sauraient être généralisés à l'ensemble du secteur sans précaution. Ils doivent être interprétés pour ce qu'ils sont : des données d'enquête déclaratives, reflétant les perceptions, pratiques et retours d'expérience des entreprises répondantes à un instant donné. Néanmoins, la richesse du matériau recueilli permet d'identifier des tendances, des signaux structurants et des enseignements utiles pour éclairer les dynamiques à l'œuvre.

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

GO RÉNOV
Avançons ensemble vers la rénovation énergétique

Première partie : qui a répondu à l'enquête ?

Les caractéristiques des entreprises répondantes

315

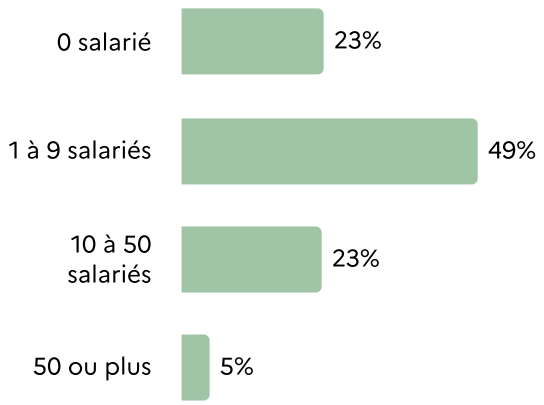
Entreprises répondantes

Au total, 315 entreprises ont répondu à l'enquête. Dans un contexte où les sollicitations sont multiples, ce nombre de répondants peut être considéré comme important et a largement dépassé l'objectif initial (200 réponses).

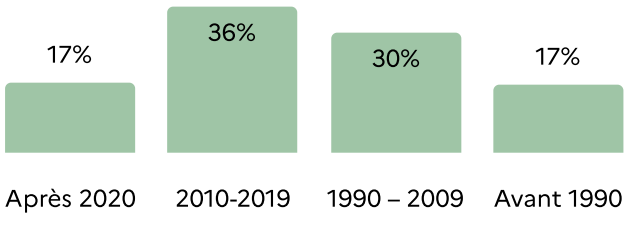
Au-delà de la mesure du remplissage de l'enquête décrite précédemment, il convient de vérifier la qualité et la représentativité du recueil. L'analyse des variables de caractérisation des entreprises répondantes constitue un préalable indispensable à l'interprétation des résultats. Elle permet d'évaluer la validité du recueil et d'apprécier la portée des enseignements pouvant être tirés de l'enquête.

Les entreprises de plus de dix salariés représentent 28% des répondants. À l'inverse, les entreprises de moins de dix salariés constituent la majorité des réponses recueillies, soit 72% des répondants. Parmi celles-ci, 23% sont des entreprises sans salarié et 49% comptent entre un et neuf salariés. Cette répartition constitue un premier indicateur de la qualité du recueil. En effet, en Occitanie, les entreprises de moins de dix salariés représentent plus de 80% du tissu économique régional, ce qui confirme la bonne représentativité de l'échantillon. Il convient également de souligner que 23% des répondants sont des entreprises sans salarié. Or, ces structures sont généralement moins enclines à répondre à ce type de sollicitation, notamment en raison de contraintes de temps. Leur participation peut ainsi traduire un intérêt particulier pour la thématique abordée.

Taille des entreprise répondantes



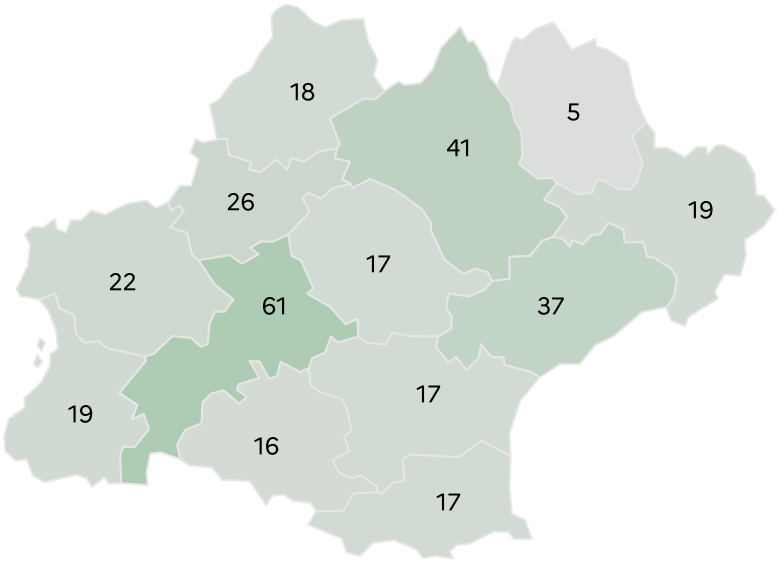
Année de création des entreprises répondantes



36% des entreprises répondantes ont déclaré avoir été créées entre 2010 et 2019. Cette proportion augmente légèrement pour les entreprises de moins de 10 salariés (37%).

FILIÈRE CONSTRUCTION
CERC OCCITANIE

Département du siège des entreprise répondantes



La répartition géographique des répondants met en évidence une couverture territoriale relativement équilibrée à l'échelle de l'Occitanie, bien que certains départements apparaissent davantage représentés. La Haute-Garonne concentre le plus grand nombre de réponses avec 61 répondants, soit près d'un cinquième de l'échantillon total. Plusieurs départements présentent également un niveau de participation significatif, notamment l'Aveyron (41 répondants), l'Hérault (37 répondants) et le Tarn-et-Garonne (26 répondants). Ces résultats traduisent une mobilisation importante des entreprises répondantes dans des territoires aux profils variés, mêlant espaces urbains, périurbains et ruraux.

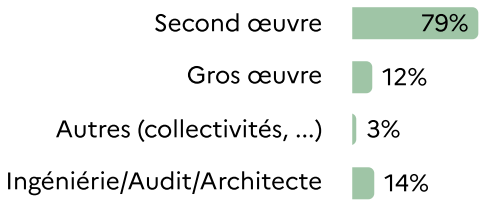
À l'inverse, certains départements affichent une participation plus modérée, comprise entre 16 et 22 répondants, comme l'Ariège, l'Aude, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales ou encore le Tarn. Cette homogénéité relative témoigne néanmoins d'une diffusion large de l'enquête sur l'ensemble du territoire régional.

La Lozère constitue un cas particulier avec seulement 5 répondants. Ce niveau de participation plus faible peut s'expliquer par une moindre densité d'entreprises ou un potentiel de rénovation énergétique des bâtiments moins important. La Lozère étant le département où la part des résidences secondaires est la plus importante (32% contre 15% en moyenne en Occitanie).

Au total, les 315 réponses recueillies assurent une représentation territoriale diversifiée, intégrant à la fois des départements fortement urbanisés et des territoires plus ruraux. Cette diversité constitue un atout pour l'analyse, en permettant de croiser des réalités professionnelles et économiques contrastées à l'échelle régionale. Cette étude n'a pas vocation à proposer une analyse territorialisée.

L'activité des entreprises répondantes

L'activité des entreprises répondantes - *Plusieurs réponses possibles*



Près de quatre répondants sur cinq déclarent exercer une activité principale relevant du second œuvre, ce qui apparaît particulièrement cohérent au regard de l'objet de l'enquête, centré sur la rénovation énergétique. La cible initiale, à savoir les professionnels du bâtiment, est ainsi pleinement atteinte puisque 91% des répondants relèvent du secteur du bâtiment. Par ailleurs, 14% des répondants déclarent une activité d'ingénierie, d'audit ou d'architecture. Cette catégorie inclut également des MAR (MonAccompagnateurRénov'). Enfin, 3% des répondants sont issus de collectivités territoriales. La large diffusion du questionnaire explique l'intégration de ces profils complémentaires au sein de l'échantillon.

Bien qu'ils ne constituent pas le cœur de cible de l'enquête, leur participation présente un intérêt analytique et élargit la réflexion sur les enjeux étudiés. Toutefois, leur poids reste limité, avec 54 répondants sur 315, ce qui invite à interpréter ces résultats avec prudence. **La suite de ce rapport présente les résultats des entreprises répondantes du gros œuvre et du second œuvre, soit la cible initiale de l'enquête.** Un focus spécifique sur les autres profils de répondants est disponible en page 17.

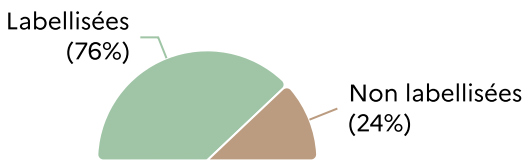
Plusieurs réponses possibles	%
▼ Second œuvre	
Isolation thermique et phonique (intérieure, extérieure)	16%
Chauffage / ventilation / climatisation (CVC) : chaudières, pompes à chaleur, VMC	14%
Menuiserie intérieure et extérieure : fenêtres, portes, escaliers	11%
Plâtrerie / cloisonnement : cloisons sèches (placo), enduits	10%
Plomberie / sanitaire : alimentation en eau, évacuation, équipements	10%
Électricité : installation des réseaux, tableaux, éclairage, domotique…	8%
Étanchéité à l'air et à l'eau	6%
Peinture, revêtements muraux	6%
Revêtements de sols : carrelage, parquet, moquette, résine…	6%
Charpente : fabrication et pose de charpentes bois, métalliques ou béton.	5%
Couverture : toitures, zinguerie, tuiles, ardoises…	5%
Serrurerie / métallerie : garde-corps, grilles, escaliers métalliques…	3%
▼ Gros œuvre	
Maçonnerie : murs porteurs, dalles, cloisons en béton, briques, parpaings…	34%
Travaux de démolition	19%
Fondations : creusement, coulage de béton.	18%
Structure béton armé / précontraint	14%
Terrassement : préparation du terrain, nivellement.	12%
Construction métallique	4%

Les activités les plus représentées parmi les répondants du second œuvre sont l'isolation (16%), l'installation de chauffage, ventilation et climatisation (14%), la pose de menuiseries (11%) ainsi que les métiers de la plâtrerie et de la plomberie (10%). Pour le gros œuvre, la maçonnerie constitue l'activité la plus fréquente (34%).

Ces activités semblent pertinentes au regard de l'objet de l'enquête, car elles sont directement liées à la rénovation énergétique des bâtiments. L'isolation et l'installation de systèmes de chauffage, ventilation et climatisation contribuent notamment à l'efficacité énergétique, tandis que la pose de menuiseries et les travaux de gros œuvre influencent la performance thermique et la durabilité des bâtiments. Cette forte représentation d'activités stratégiques renforce la valeur des enseignements que l'on peut tirer de l'échantillon.

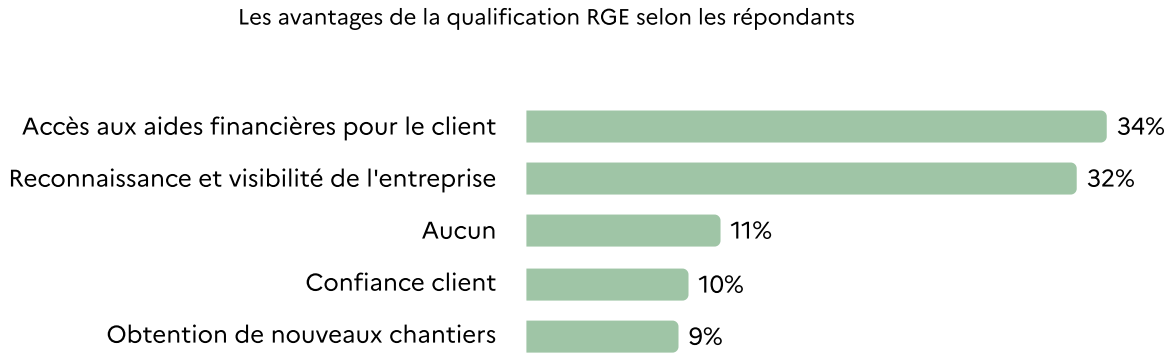
Pour rappel, ce questionnaire a été envoyé aux entreprises inscrites dans l'annuaire des professionnels RGE d'Occitanie, ce qui peut représenter un biais dans la sur-représentation de certaines activités. Cependant, ces entreprises RGE ont été ciblées en raison de l'activité de la rénovation énergétique et des besoins d'informations sur la qualification RGE.

Les entreprises répondantes labellisées RGE



Les répondants ont été interrogés sur la labellisation RGE de leur entreprise. Ainsi, 76% des répondants ont déclaré que leur entreprise est labellisée RGE. À l'inverse, 24% des entreprises répondantes ne sont pas labellisées RGE.

Lorsque l'entreprise répondante est RGE...



Les répondants ont été interrogés sur les avantages du label RGE. Cette question ouverte a permis une grande liberté d'expression pour les répondants.

Les avantages les plus cités de la labellisation RGE par les répondants concernent principalement l'accès aux aides financières pour les clients (34 %) mais également la reconnaissance et la visibilité de l'entreprise (33 %). Ces deux éléments soulignent que la labellisation RGE joue un rôle clé à la fois pour le financement des travaux (le client doit obligatoirement employer une entreprise RGE pour bénéficier des aides financières d'État) mais aussi pour renforcer la crédibilité et la notoriété des professionnels auprès des clients. 10% des répondants indiquent que la labellisation RGE renforce la confiance des clients en leur entreprise. L'obtention de nouveaux chantiers est l'avantage le moins bien perçu avec 9 % des citations.

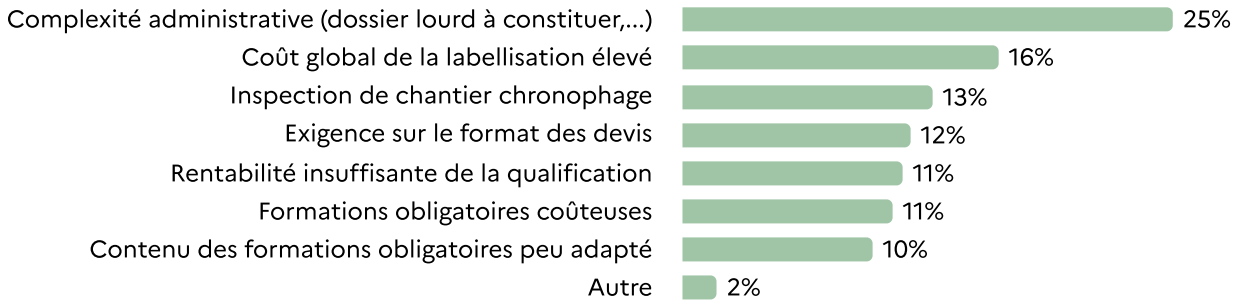
Ces résultats montrent que la labellisation RGE est perçue avant tout comme nécessaire pour financer et valoriser les projets de rénovation énergétique, plutôt que comme un vecteur de nouvelles parts de marché pour l'entreprise.

Enfin, il est notable que 11 % des répondants estiment ne percevoir aucun avantage à la labellisation RGE.

Les répondants dont l'entreprise est qualifiée RGE ont aussi été interrogés sur d'éventuelles difficultés vis-à-vis de cette labellisation. Les entreprises répondantes soulignent plusieurs difficultés liées à l'obtention et au maintien du label RGE. La complexité administrative, notamment la constitution des dossiers, est le frein le plus cité (25 %), suivie du coût global de la labellisation (16 %) et du caractère chronophage des inspections de chantier (13 %).

D'autres contraintes concernent l'exigence sur le format des devis (12 %), le coût des formations obligatoires (11 %), la rentabilité insuffisante de la qualification (11 %) ainsi que le contenu inadapté des formations obligatoires (10 %). Ces éléments mettent en évidence que la labellisation RGE, bien que perçue comme un levier dans le cadre de la rénovation énergétique, génère des coûts et des contraintes organisationnelles significatives pour les entreprises répondantes.

Les difficultés rencontrées si l'entreprise est labellisée RGE - Plusieurs réponses possibles



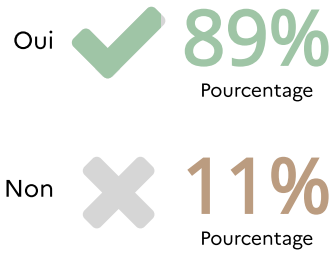
Seuls 2 % des répondants mentionnent d'autres difficultés, ce qui confirme que les principaux obstacles sont concentrés autour de la charge administrative, des coûts et du temps requis pour respecter les exigences de la qualification. Cependant, plusieurs répondants estiment que certains audits sont réalisés par des auditeurs non qualifiés pour le type de travaux concerné, ou se basant uniquement sur des photos. La question de l'instabilité des aides financières et de l'impact du versement des aides sur la trésorerie est également abordée. Bien que minoritaires, ces réponses illustrent des points critiques du dispositif RGE. Ces éléments complètent les difficultés principales identifiées par l'ensemble des répondants.

Si la majorité des entreprises répondantes envisage un renouvellement de la labellisation RGE, 11 % indiquent ne pas souhaiter poursuivre cette démarche.

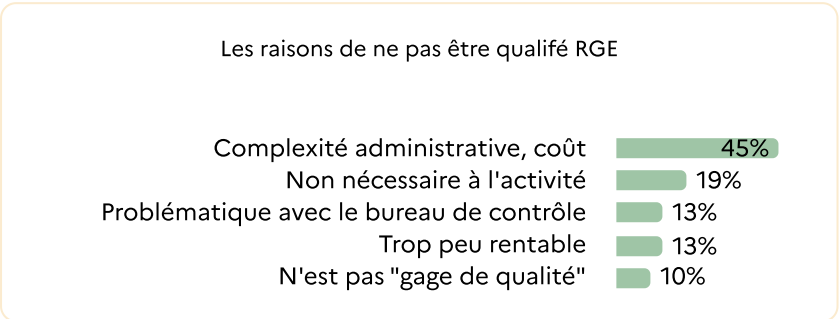
Dans l'ensemble, ces retours montrent que la complexité administrative et le coût de la labellisation sont les principaux obstacles au renouvellement de la qualification RGE. Ces difficultés semblent accentuées par une perception de faible rentabilité ou de faible valeur ajoutée de la qualification label pour certaines entreprises, en particulier les plus petites.

L'instabilité des aides financières à la rénovation énergétique semble également être un frein au renouvellement de la labellisation RGE : *"Le label est onéreux, les aides de l'État sont trop aléatoires"*, "Prévision d'arrêt des aides à la rénovation qui rendront caduques et inutiles ces certifications"...

Le renouvellement de la labellisation RGE



Lorsque l'entreprise répondante n'est pas RGE...

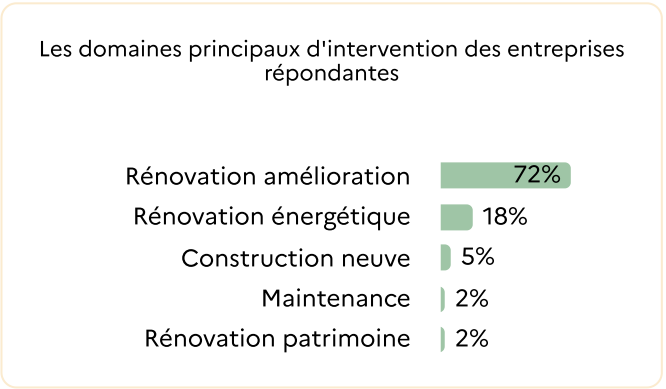


Pour les 24% de répondants dont les entreprises ne sont pas labellisées RGE, la complexité administrative est le frein majeur. La qualification RGE n'est pas nécessaire pour certains d'entre eux. En effet, bien qu'intervenant sur des chantiers de rénovation énergétique, les répondants dont les clients sont des collectivités territoriales ou intervenant sur des bâtiments non résidentiels n'ont pas l'obligation d'avoir la qualification RGE. La question de la rentabilité de la qualification RGE est également abordée par les répondants.

Les chantiers des entreprises répondantes

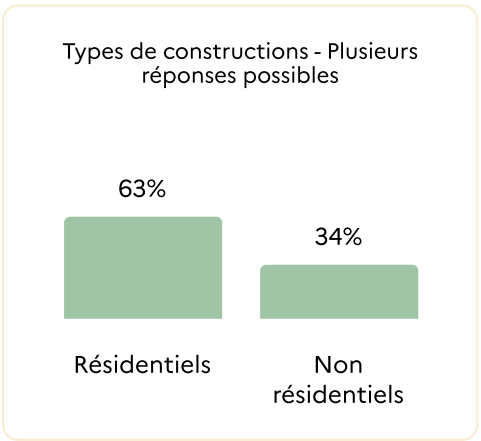
Afin d'identifier le domaine d'intervention principal des entreprises répondantes, il a été retenu qu'un domaine est considéré comme principal dès lors qu'il représente plus de 50% de l'activité déclarée. Ce choix méthodologique s'explique par les difficultés rencontrées par certains répondants à estimer précisément la part respective de leurs interventions.

Parmi les entreprises répondantes, 72% font majoritairement de la rénovation amélioration et peuvent faire de la rénovation énergique et/ou de la construction neuve. A contrario, seulement 5% des entreprises font majoritairement de la construction et sont diversifiées avec de la rénovation amélioration.



En complément, il est important de préciser que la majorité des entreprises répondantes se positionnent sur plusieurs domaines d'intervention. Seules 10 entreprises répondantes ont déclaré un seul domaine d'intervention (8 déclarants faire exclusivement de la rénovation énergétique et 2 de la construction neuve).

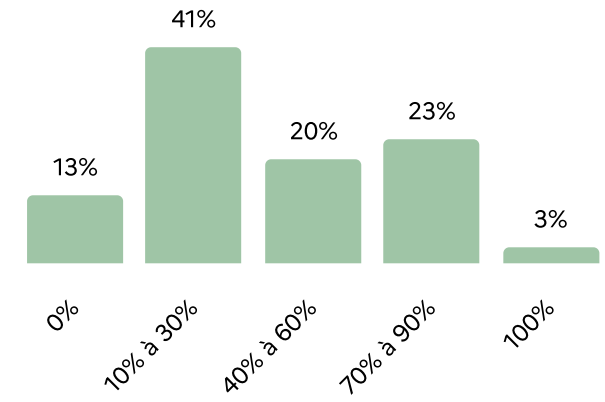
La répartition des domaines d'intervention déclarés met en évidence une prédominance des travaux de rénovation amélioration (72 %), devant la rénovation énergétique (18 %), la construction neuve (5 %), la maintenance (2 %) et la rénovation du patrimoine (2 %). Cette structure apparaît cohérente avec celle du chiffre d'affaires global du secteur du Bâtiment en Occitanie. La rénovation énergétique constitue une composante spécifique de l'entretien rénovation : elle s'inscrit dans les opérations d'amélioration du parc existant, ce qui explique son poids plus limité lorsqu'elle est isolée comme domaine distinct. Ces résultats confirment ainsi le positionnement des entreprises répondantes majoritairement orienté vers la rénovation (énergétique ou non) plutôt que vers la construction neuve.



Près des deux tiers des répondants interviennent sur du bâti résidentiel : 51% d'entre eux sur des logements individuels, 26% sur du collectif et 23% sur des copropriétés. Si la part des répondants intervenants sur du bâti résidentiel reste largement majoritaire en fonction de la taille de l'entreprise, la répartition par type de logements est significativement différente entre petites et plus grandes entreprises répondantes. Les entreprises de moins de 10 salariés interviennent plus largement sur du logement individuel (58%) alors que les entreprises répondantes de plus de 10 salariés se répartissent plus équitablement ces parts de marché (38% de logements individuels, 34% de collectifs et 29% de copropriétés).

Les chantiers de bâtiments tertiaires représentent 34% des chantiers toutes tailles d'entreprises répondantes confondues.

Quelle proportion de chantiers aidés pour les entreprises répondantes ?



Pour les entreprises répondantes de moins de 10 salariés :

46% Moins d'un tiers des chantiers

23% Plus des deux tiers des chantiers

Note de lecture : Les chantiers aidés représentent 46% des chantiers des entreprises répondantes de moins de 10 salariés.

Pour les entreprises répondantes de plus de 10 salariés :

27% Moins d'un tiers des chantiers

37% Plus des deux tiers des chantiers

L'enquête a permis d'interroger les entreprises sur la part de leurs chantiers bénéficiant d'aides financières. La nature des aides n'était pas précisée d'une part pour obtenir une information globale et d'autre part le questionnaire ne portait pas précisément sur la problématique des aides financières.

La répartition des chantiers pour lesquels les clients bénéficient d'une aide financière montre que la majorité des entreprises répondantes réalise une proportion modérée de chantiers aidés : 41 % des répondants indiquent que moins d'un tiers de leurs chantiers bénéficient d'une aide financière, 20 % environ la moitié de leurs chantiers, et 23 % plus des deux tiers. Seules 3 % des entreprises déclarent que l'ensemble de leurs chantiers bénéficient d'une aide, tandis que 13 % n'ont aucun chantier aidé.

Si l'on distingue les entreprises répondantes par taille, il semblerait que les plus petites structures mobilisent moins systématiquement les chantiers aidés. La part des entreprises répondantes effectuant moins d'un tiers de chantiers aidés s'établit à 46%. La proportion de répondants déclarant une large majorité de chantiers aidés (entre 70% et 100% de l'activité) est par ailleurs moins importante (23%).

Les entreprises répondantes de plus de 10 salariés sont plus nombreuses à déclarer une part importante de chantiers aidés dans leur activité. 37% de celles-ci estiment à plus de 70% la part de leurs chantiers aidés tandis que 27% des répondants décalent entre 10 et 30% de chantiers aidés dans leur activité.

Ces éléments, bien qu'émanant d'un recueil déclaratif et portant sur une faible part des entreprises occitanes du Bâtiment, peuvent constituer une base de réflexion sur la part relative des chantiers aidés dans l'activité des professionnels du Bâtiment.

Vers une augmentation des chantiers de rénovation énergétique ?

Certains répondants (22%) ont identifié une augmentation des demandes de chantiers de rénovation énergétique. Compte tenu de certaines tendances, on aurait pu anticiper que cette proportion serait plus importante.

Les habitudes post-Covid favorisent désormais un temps passé chez soi plus important, en partie grâce au télétravail (28% des répondants estiment la hausse des demandes de chantiers de rénovation énergétique depuis 5 ans). Les périodes de canicules, plus longues et intenses mais aussi moins centrées sur les départements historiquement concernés peuvent également amener les ménages à s'interroger sur le confort d'été de leur logement. Enfin la politique gouvernementale de soutien à la rénovation d'ampleur a permis d'allouer des enveloppes régionales plus importantes depuis 2023 notamment pour le dispositif MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur (54% des répondants estiment que les demandent de chantier de rénovation énergétique sont en hausse depuis 2 ans).

La clientèle des entreprises répondantes

La composition de la clientèle des entreprises répondantes - Plusieurs réponses possibles



*Région, Département, communes. etc.

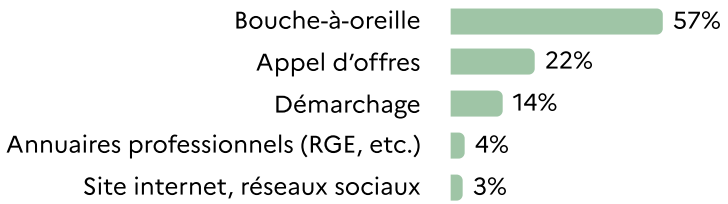
La clientèle des entreprises répondantes apparaît relativement diversifiée, avec une prédominance des clients particuliers (44%), suivis des clients professionnels (29%) et de l'État ou des collectivités (26%). La catégorie "Autre" (2%) regroupe les syndicats de copropriété ou les bailleurs sociaux. Cette répartition confirme le poids important du marché résidentiel dans l'activité des entreprises répondantes.

Des différences marquées apparaissent toutefois selon la taille des structures. Les entreprises répondantes de moins de 10 salariés interviennent majoritairement auprès des particuliers (50%), ce qui semble cohérent avec les types de construction sur lesquels ces professionnels interviennent. À l'inverse, les entreprises de plus de 10 salariés présentent une clientèle plus équilibrée, répartie de manière quasi équivalente entre l'État ou les collectivités (33%), les clients professionnels (33%) et les particuliers (32%).

Cette évolution suggère qu'à mesure que la taille de l'entreprise augmente, la diversification de la clientèle s'accroît, notamment vers les marchés publics et les donneurs d'ordre professionnels, généralement associés à des chantiers plus grands et nécessitant des capacités organisationnelles et administratives plus importantes.

L'origine de la clientèle repose très majoritairement sur le bouche-à-oreille, cité par 57 % des entreprises répondantes. Ce résultat confirme le rôle central de la réputation et des réseaux locaux dans l'activité du bâtiment. Les appels d'offres constituent le second canal d'accès aux marchés (22 %), devant le démarchage direct (14 %), tandis que les outils numériques et les annuaires professionnels restent marginalement mobilisés.

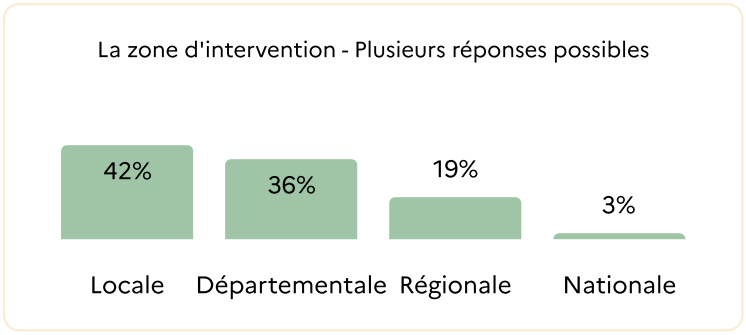
L'origine de la clientèle - Plusieurs réponses possibles



Des écarts significatifs apparaissent selon la taille des entreprises. Les entreprises de moins de 10 salariés s'appuient très fortement sur le bouche-à-oreille (63 %). Les appels d'offres y occupent une place plus limitée (14 %).

À l'inverse, les entreprises de plus de 10 salariés présentent des modes d'accès à la clientèle plus diversifiés : si le bouche-à-oreille demeure important (45 %), le recours aux appels d'offres devient presque équivalent (38 %).

Enfin, la faible mobilisation des sites internet, réseaux sociaux ou annuaires professionnels suggère que la prospection commerciale numérique reste secondaire par rapport aux mécanismes traditionnels de recommandation dans le secteur.



Les zones d'intervention des entreprises répondantes restent essentiellement de proximité. Au global, 42% des entreprises interviennent à l'échelle locale et 36% à l'échelle départementale, confirmant le caractère territorialement implanté et non délocalisable de l'activité du bâtiment. Les interventions régionales (19%) et nationales (3%) demeurent plus marginales.

La taille de l'entreprise influence toutefois l'étendue géographique d'intervention. Les entreprises de moins de 10 salariés présentent un ancrage plus local (47%), traduisant une activité reposant sur la proximité avec la clientèle.

À l'inverse, les entreprises de plus de 10 salariés interviennent sur des périmètres plus larges : la part d'interventions régionales (25%) et nationales (5%) y est plus élevée. Cette extension géographique s'explique probablement par une organisation plus structurée, une capacité de réponse à des chantiers plus importants et un accès plus fréquent à des marchés publics ou à des donneurs d'ordre professionnels.

Avez-vous été en lien avec un MAR (MonAccompagnateurRénov') ?

Mon Accompagnateur Rénov' est un professionnel agréé par l'État. Il peut s'agir d'un opérateur public, d'un bureau d'études ou d'une structure spécialisée dans l'accompagnement à la rénovation énergétique.

Sa mission est d'accompagner le ménage dans son projet de rénovation énergétique. Le MAR analyse le logement et les besoins du propriétaire, en réalisant un audit énergétique complet et en présentant différents scénarios de travaux. Sur cette base, il recommande des interventions adaptées aux objectifs du propriétaire.

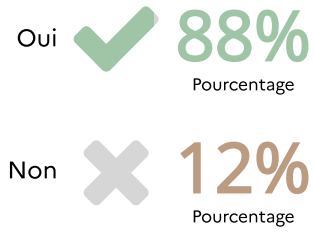
Près de la moitié des répondants (46%) déclarent avoir déjà été en lien avec un MAR (MonAccompagnateurRénov') dans le cadre d'une rénovation d'ampleur.

Toutefois, ce recours ne se traduit pas systématiquement par une amélioration de la coordination sur les chantiers : 36 % des entreprises indiquent un effet positif à ce niveau. De même, moins de la moitié (45 %) constatent une amélioration dans leurs relations avec les clients.

Les formations suivies par les répondants pour mener à bien des chantiers de rénovation énergétique

Dans le secteur du bâtiment, certaines formations professionnelles sont obligatoires afin de garantir la sécurité des salariés et la conformité des chantiers aux normes en vigueur. Parmi les plus courantes, on retrouve les formations à la prévention des risques électriques, aux travaux en hauteur ou encore à la manipulation des équipements de protection individuelle (EPI). Ces formations doivent être régulièrement actualisées pour les salariés. Le questionnaire ne comportait pas de question à ce type de formations mais interrogeait plus largement sur les formations spécifiques à la rénovation énergétique.

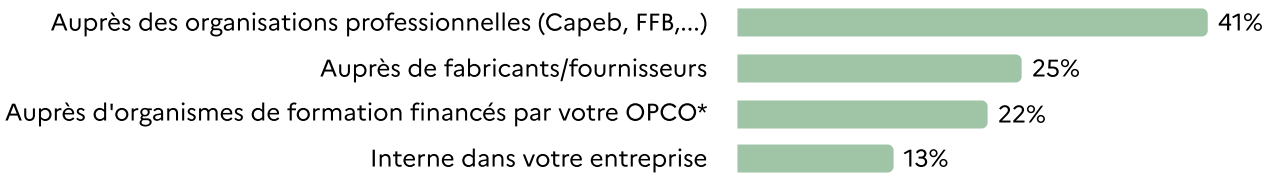
Le suivi de formations spécifiques



La grande majorité des répondants (88 %) déclarent avoir suivi, eux-mêmes ou leurs salariés, une ou plusieurs formations spécifiques pour mener des chantiers de rénovation énergétique. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les entreprises de moins de 10 salariés (91 %), tandis qu'elle est un peu plus faible pour les structures de plus de 10 salariés (83 %).

Ces résultats mettent en évidence l'importance accordée à la qualification et à la montée en compétences dans le secteur de la rénovation énergétique, quelle que soit la taille de l'entreprise, reflétant les exigences (techniques, réglementaires, etc.) de ce type de chantier.

Les types de formations suivies - Plusieurs réponses possibles



** Un OPCO (Opérateur de compétences) est un organisme agréé par l'État qui accompagne les entreprises dans le financement et la gestion de la formation professionnelle et le développement des compétences.*

Les organisations professionnelles (Capeb, FFB, ...) sont les canaux les plus mobilisés par les répondants (41 %), suivies des formations auprès des fabricants ou fournisseurs (25 %) et des organismes de formation financés par l'OPCO (22 %). Les formations internes représentent une part plus limitée (13 %).

Des différences apparaissent selon la taille des entreprises. Les structures de moins de 10 salariés privilégient davantage les formations proposées par les organisations professionnelles (45 %). Les entreprises de plus de 10 salariés montrent une répartition plus équilibrée : les formations auprès des fabricants/fournisseurs (28 %) et celles financées par les OPCO (23 %) y sont plus fréquentes, et les formations internes représentent 17 % des réponses.

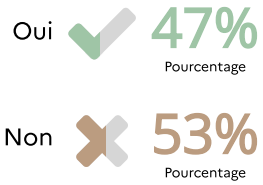
Dans le cadre d'une formation spécifique financée par l'OPCO, les répondants ont été également interrogés sur le nom de l'organisme de formation dans lequel la formation a été suivie. Les deux organismes les plus cités sont : l'AFPA et l'ADRAR. La liste exhaustive des formations citées est en annexe 5. -->Liste à vérifier

Enfin, 98% des répondants déclarent ne pas avoir de difficulté à identifier les organismes de formation.

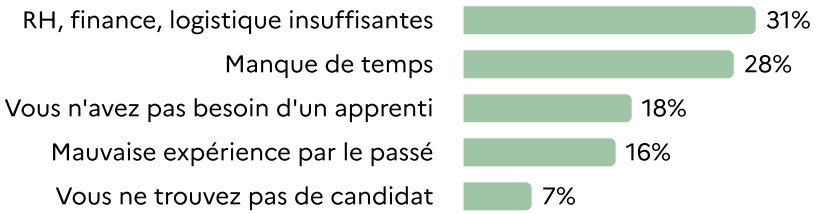
Les besoins en main d'œuvre des entreprises répondantes

L'apprentissage dans les entreprises répondantes

Les entreprises répondantes employant des apprentis



Facteurs qui freinent l'embauche d'apprentis - Plusieurs réponses possibles



Moins de la moitié des entreprises répondantes (47 %) déclarent employer des apprentis. Les raisons évoquées par les entreprises répondantes n'accueillant pas d'apprentis relèvent principalement de contraintes organisationnelles. Près d'un tiers des répondants indiquent ne pas disposer des ressources humaines, financières ou logistiques nécessaires (31%), tandis que 28 % déclarent ne pas avoir le temps d'assurer l'encadrement d'un apprenti. Ces résultats soulignent le poids que représente la formation d'un apprenant pour les entreprises, en particulier en termes de disponibilité et d'organisation interne. Les difficultés de recrutement apparaissent plus secondaires (7%).

Les écarts sont particulièrement marqués selon la taille des entreprises. Les structures de moins de 10 salariés recourent nettement moins à l'apprentissage (37 %), principalement en raison du manque de temps (30 %) et de moyens d'encadrement (30%), confirmant les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontées les plus petites entreprises ayant répondu à l'enquête. À l'inverse, les entreprises de plus de 10 salariés mobilisent largement ce dispositif (70 %), traduisant une capacité d'accueil plus importante. Lorsqu'elles n'emploient pas d'apprentis, les entreprises relèvent davantage des contraintes organisationnelles (33 %) ou de difficultés à trouver des candidats (17 %).

Ces résultats montrent que l'apprentissage constitue un levier reconnu de formation et de transmission des compétences, mais dont le développement reste étroitement lié à la capacité organisationnelle des entreprises à assurer l'encadrement et le suivi des apprentis.

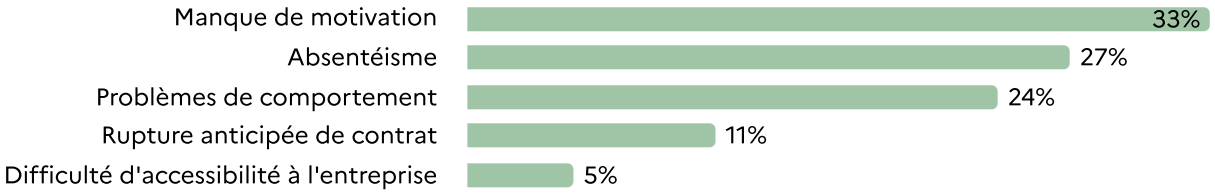
Ces résultats sont à nuancer : bla blala données Constrctys

16%

Mauvaise expérience par le passé

16% des entreprises répondantes qui n'emploient pas d'apprentis déclarent avoir eu une mauvaise expérience par le passé. Ces difficultés étaient principalement liées à l'engagement et au comportement des apprentis. Le manque de motivation constitue le premier motif cité (33 %), suivi de l'absentéisme (27 %) et de problèmes de comportement (24 %). Les ruptures anticipées de contrat restent plus marginales (11 %), tout comme les difficultés d'accessibilité à l'entreprise (5 %).

Les causes d'une mauvaise expérience - Plusieurs réponses possibles



Ces résultats sont globalement similaires quelle que soit la taille des entreprises, ce qui suggère que les difficultés rencontrées relèvent davantage de problématiques liées au parcours ou à l'intégration des apprentis qu'à l'organisation interne des structures d'accueil. Les entreprises de plus de 10 salariés mentionnent toutefois légèrement plus fréquemment le manque de motivation (38%) et les ruptures anticipées de contrat (13%), tandis que les enjeux d'accessibilité n'y sont pas cités.

Dans l'ensemble, les freins exprimés renvoient moins à des questions techniques de formation qu'à des enjeux d'accompagnement, d'orientation professionnelle et d'adéquation entre les attentes des entreprises et celles des apprentis. Ces éléments peuvent contribuer à expliquer certaines réticences des entreprises à s'engager durablement dans l'accueil d'apprentis malgré les besoins de renouvellement de la main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment.

Le recrutement de salariés

Recrutement en cours dans les entreprises répondantes

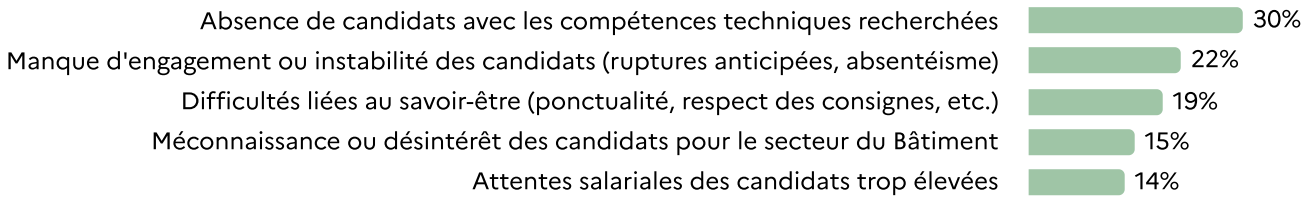
Oui 28%
Pourcentage

Non 72%
Pourcentage

Plus d'une entreprise répondante sur quatre (28 %) déclare être actuellement engagée dans une démarche de recrutement, tandis que 72 % n'expriment pas de besoin immédiat en embauche. Ce résultat suggère un niveau de recrutement relativement modéré parmi les entreprises interrogées, pouvant traduire une stabilisation de l'activité ou une certaine prudence dans les perspectives de développement.

Des différences nettes apparaissent selon la taille des entreprises. Les structures de moins de 10 salariés sont moins nombreuses à recruter (22 %), ce qui peut s'expliquer par une organisation plus contrainte, une capacité financière plus limitée ou une adaptation de l'activité aux ressources humaines existantes. À l'inverse, les entreprises de plus de 10 salariés sont significativement plus engagées dans des démarches de recrutement (42 %), reflétant des besoins de main-d'œuvre plus importants, liés notamment à des volumes d'activité plus élevés, à des projets nécessitant un renforcement des équipes ou encore au remplacement de salariés (turn-over, retraite).

Les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises répondantes - Plusieurs réponses possibles



Les difficultés de recrutement constituent un enjeu récurrent dans le secteur du bâtiment, régulièrement confronté à des tensions sur la main-d'œuvre qualifiée. Les réponses des entreprises interrogées confirment cette tendance, en mettant en évidence plusieurs freins persistants lors des processus d'embauche.

La principale difficulté rencontrée concerne l'absence de candidats disposant des compétences techniques recherchées, citée par 30 % des répondants. Viennent ensuite le manque d'engagement ou l'instabilité des candidats (22 %) ainsi que les difficultés liées au savoir-être professionnel, telles que la ponctualité ou le respect des consignes (19 %). La méconnaissance ou le désintérêt pour les métiers du bâtiment (15 %) et des attentes salariales jugées trop élevées (14 %) complètent les obstacles évoqués.

Les résultats apparaissent relativement homogènes quelle que soit la taille des entreprises. Les structures de moins de 10 salariés soulignent davantage le désintérêt pour le secteur (17 %), tandis que les entreprises de plus de 10 salariés mentionnent légèrement plus souvent le manque de compétences techniques (32 %) et les attentes salariales élevées (15 %).

Dans l'ensemble, ces données montrent que les difficultés de recrutement relèvent moins d'un manque global de candidats que d'un décalage entre les profils disponibles et les besoins des entreprises, combinant à la fois enjeux de qualification technique, d'attractivité des métiers et d'adéquation aux exigences du travail sur chantier.

Focus sur le profil des répondantes dont l'activité n'est pas "gros œuvre" ou "second œuvre"

Au total, 54 répondants à l'enquête exercent une activité d'ingénierie, d'audit ou d'architecture (45 répondants) et 9 sont issus de collectivités territoriales, chambres des métiers ou structures de type "parc naturel". **Les répondants classés dans la catégorie "autre" ne sont pas décrits ci-après (trop peu nombreux).**

94% de ces structures comptent moins de 10 salariés et sont réparties dans onze des treize départements d'Occitanie (aucun répondant en Lozère ni dans les Hautes-Pyrénées).

80% des structures concernées sont labellisées RGE et citent l'intérêt de la qualification pour des raisons de reconnaissance, de visibilité d'entreprise et d'accès aux aides financières pour le client. La complexité administrative du dispositif reste le premier vecteur de difficulté.

Les domaines d'intervention privilégiés sont la rénovation/amélioration (70%) et la rénovation/énergétique (20%). Le logement individuel reste le principal type de chantier sur lequel interviennent ces répondants.

La très grande majorité de ces répondants (89%) ont déclaré avoir suivi une formation spécifique à la rénovation énergétique. Ces formations étaient principalement financées pas l'OPCO.

Très peu de ces structures emploient des apprentis ou sont dans une démarche de recrutement.

En conclusion de la première partie

La mobilisation des répondants et l'analyse de leur profil mettent en évidence un secteur du bâtiment largement mobilisé autour des enjeux de rénovation.

Les entreprises interrogées sont majoritairement des structures de petite taille, fortement ancrées localement et intervenant principalement sur des marchés diffus, notamment en maison individuelle. Ce fonctionnement, reposant largement sur la proximité territoriale et le bouche-à-oreille, constitue un facteur de résilience et de stabilité de l'activité. Il peut toutefois limiter la capacité d'absorption de chantiers plus importants nécessitant coordination, ingénierie de projet ou mobilisation simultanée de plusieurs corps de métier.

Les résultats montrent néanmoins une dynamique réelle d'engagement dans la rénovation énergétique. La forte proportion d'entreprises formées, l'augmentation des demandes de travaux observée par une partie des répondants ainsi que la sollicitation des dispositifs d'aides à la rénovation en sont témoins. Cet engagement peut cependant demeurer hétérogène selon la taille des entreprises et leur organisation interne.

Parallèlement, ces premiers résultats mettent en évidence un enjeu majeur bien connu du secteur : le besoin en main-d'œuvre qualifiée. Les difficultés de recrutement, les limites d'accueil des apprentis et les problématiques d'engagement des salariés traduisent une tension structurelle sur la main-d'œuvre qualifiée. La capacité du secteur à répondre à une montée en charge rapide de la rénovation énergétique apparaît moins conditionnée par la volonté des entreprises que par leurs moyens humains et organisationnels. À ce tableau RH tendu s'additionne l'instabilité politique de ces dernières années, perçue par les entreprises comme un véritable frein à leur développement.

Bien que certaines observations, comme le recours à l'apprentissage, méritent d'être nuancées, les réponses au questionnaire sont globalement cohérentes avec les tendances connues du secteur et les pratiques des entreprises. Ces résultats offrent ainsi une base solide pour poursuivre l'interprétation des résultats et tirer des conclusions robustes.

Au regard de la cohérence des résultats avec les tendances observées à l'échelle du secteur, les données recueillies peuvent être considérées comme solides et représentatives. La suite de la présente analyse des données d'enquête permettra donc d'identifier des enseignements fiables sur les dynamiques professionnelles à l'œuvre et constitue une base pertinente pour éclairer les politiques publiques et les actions d'accompagnement du secteur.